

| | |
|--|---|
| Département de Loire Atlantique | République Française |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON | BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 7 NOVEMBRE 2023 Décision n° 28-2023 |
| 2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY | Date de convocation : 31/10/2023 Lieu de la séance : LAVAU-SUR-LOIRE Date de la séance : 07/11/2023 |
| Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, J.L THAUVIN D. GUILLE, JP. BLANC, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER | Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procuration : 0 Absents : 2 Nombre de votants : 9 |
| Absents excusés : M. MÉZARD M. LEJEUNE | Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. TRAMIER Rapporteur : R. NICOLEAU |

**CESSION DU LOT A10
PARC D'ACTIVITES DE LA CLOSE – SAINT ETIENNE DE MONTLUC
A LA SOCIETE RUBANS DE BRETAGNE**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire et sa délibération n°3 du 16/07/2020 « DÉLÉGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU »,

Vu l'avis du Domaine en date du 27 septembre 2023,

CONCLUSION

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

☛ D'AUTORISER la signature de l'acte de vente du lot A10, extrait des parcelles cadastrées AR 268 et AR 274 représentant une superficie globale estimée à 1 883 m² au profit de la société RUBANS DE BRETAGNE, représentée par Monsieur Gwenaël BOUGARAN, gérant, immatriculée sous le n° SIREN 4997155898, dont le siège social est à 44240 La Chapelle sur Erdre – 16 rue Arago, ou toute personne physique ou

morale pouvant s'y substituer. Ce terrain est destiné à la construction d'un bâtiment professionnel, d'une surface d'environ 800 m², composé de bureaux, d'ateliers et d'espace de stockage.

☛ DE FIXER le prix de vente de ce terrain à 37.00 € le m² HT (TRENTE-SEPT EUROS) auquel il convient d'ajouter la TVA sur marge.

Ce qui représente un prix total de :

| | |
|---|--------------------|
| Montant estimé H.T. à : 1 883 m ² x 37.00 € | 69 671.00 € |
| TVA sur marge estimée à : 1 883 m ² x 4.90 € | 9 226.70 € |
| MONTANT TOTAL T.T.C. : | 78 897.70 € |

En toutes lettres TTC : **SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE HUIT-CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT EUROS et soixante-dix centimes.**

☛ DE CONFIER la rédaction de la promesse de vente à venir puis de l'acte authentique à l'étude TORTEAU-MORICEAU, 2 Cours d'Armor à SAINT ETIENNE DE MONTLUC (44360).

☛ D'AUTORISER le Vice-Président en charge du développement économique ou le Président à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces pour la cession des parcelles et l'autoriser à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Fait le 7 novembre 2023

Claire TRAMIER
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

10 NOV 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

10 NOV 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU